

## AGRI-INDUSTRIE : L'Etat accélère le déploiement d'alternatives et accompagnera la filière betterave-sucre

Dans un communiqué de presse en date du 23 janvier, le gouvernement réagit à la décision de la Cour de justice de l'Union européenne qui exclut l'utilisation des néonicotinoïdes pour les semences et le droit de déroger à l'interdiction européenne dans le cadre de l'article 53 du règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, du 21 octobre 2009. Le gouvernement respecte la décision et n'accordera pas de nouvelle dérogation pour 2023. Une décision scrutée par les acteurs de la filière sucre dans le Grand Est : [CRISTAL UNION](#) / T : 03.25.37.11.00 (siège à La Villette-sur-Aube/10) et Tereos (siège à Origny-Sainte-Benoîte/02, plus grosse sucrerie à Connantre/51). Par conséquent, le Ministre de l'Agriculture a commencé à dévoiler un plan d'action pour garantir la pérennité de la filière française. <https://www.cristal-union.fr/>